



# Initiative Fonds Bleu Sénégal

**IFB-SEN : un mécanisme innovant  
et inclusif en soutien au  
développement de l'accès  
aux services d'eau potable et  
d'assainissement**



Sénégal Emergent

## Etat des Lieux

Au Sénégal, on estime que, **8,7% des populations rurales et 1,5% des citoyens** n'ont pas accès aux services d'eau potable tandis que **58% en milieu rural et 33% en milieu urbain** n'ont pas accès à des services d'assainissement adéquats. Pourtant, des performances importantes ont été enregistrées depuis le lancement de l'agenda national pour l'atteinte des OMD en 2005, à travers le Programme Eau Potable et Assainissement du Millénaire (PEPAM), grâce aux efforts de dépenses publiques consentis avec une mobilisation accrue des financements du secteur sur la période 2005-2015, avec **80% des ressources internes** (prêts et budget de l'Etat) : (i) Eau potable : **644.690.000 USD** pour le rural et **825.655.000 USD** pour l'urbain ; (ii) Assainissement : **1.040.551.000 USD** pour le rural et **1.492.965.500 USD** pour l'urbain.

Et conformément à l'agenda pour l'atteinte des ODD, l'objectif global de développement visé par la nouvelle politique sectorielle sur la période 2016-2025, est de "contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable visant à garantir, à l'horizon 2030, l'accès universel à l'eau potable et à l'assainissement tout en assurant une gestion intégrée des ressources en eau". Cette politique sectorielle s'inscrit dans la nouvelle vision de développement déclinée dans le cadre du Plan Sénégal Émergent (PSE) adopté en 2014 qui constitue désormais le seul et unique cadre fédérateur de toute intervention à l'échelle nationale.

Cependant, relever le défi de l'ODD 6 requiert des investissements significatifs et d'importantes ressources pour financer le portefeuille de programmes/projets. Par ailleurs, les besoins en eau et assainissement étant croissants, il devient impératif de réfléchir à des sources de financement additionnelles et innovantes.

Afin de répondre à ces nombreuses exigences, le Gouvernement du Sénégal, sous l'égide de son Excellence Monsieur Macky SALL, Président de la République du Sénégal a très tôt porté l'idée de mettre en place des mécanismes innovants de financement et en pratique l'Initiative du Fonds Bleu avec des déclinaisons nationales, régionales et internationales. Ce plaidoyer a été particulièrement structuré dans le cadre du membership du Sénégal dans les Panels de Haut Niveau sur l'Eau et la Paix.

L'Initiative du Fonds Bleu Sénégal (IFB-SEN) a ainsi été initiée par le Ministère de l'Eau et de l'Assainissement avec les appuis financier et technique de l'USAID et de l'UNICEF. A ce titre, une étude de faisabilité technique, financière et institutionnelle a été réalisée pour analyser les modalités de définition et d'opérationnalité de ce Fonds qui sera l'un des principaux instruments de financement du Programme Sectoriel de Développement en direction de l'atteinte de l'ODD6.

## Cadre juridique et institutionnel

l'étude propose la mise en place d'une société anonyme avec un capital social de **XOF 6 Milliards FCFA** qui sera détenu à parité par l'Etat et le secteur privé (50/50).

En termes d'ancrage institutionnel, une des options soumises à la validation repose sur une démarche progressive en deux temps et consiste à loger d'abord le Fonds Bleu au sein du FONSIS dans la mesure où elle permet :

- 1. D'éviter de créer une nouvelle structure, soit un gain de temps dans la mise en œuvre et des économies à faire sur les charges de fonctionnement notamment les frais de personnel estimés à XOF 2 milliards par an dans le modèle financier ;**
- 2. De placer IFB-SEN sous la tutelle du Ministère des Finances.**  
La capacité du FONSIS à recevoir des ressources publiques et à intervenir sur les deux guichets renforce cette hypothèse. Il faudra juste veiller à :
- 3. Doter le Fonds de son propre conseil d'orientation qui garantira une bonne exécution de sa politique d'investissements et utilisation de ses ressources ;**
- 4. Porter à sa tête une expertise appropriée pour une bonne prise en compte des exigences liées à la conduite performante des différents guichets.**

Après une phase pilote de 5 à 6 ans, le Fonds Bleu pourra être détaché du FONSIS et fonctionner de manière autonome.

## Sous-programme d'investissement

sur la base d'hypothèses de développement au niveau des différents sous-secteurs, en matière d'eau, d'assainissement et de gestion des ressources en eau, le rapport de l'étude propose un sous-programme d'investissement inspiré des orientations de la Lettre de Politique Sectorielle de Développement et qui est chiffré à XOF 758,6 Milliards sur la période 2019-2030.

## Plan de financement

le rapport de l'étude vise la mobilisation d'un montant de **XOF 758,6 Mds sur la période 2019 - 2030**. Les principales sources de financement seront :

1. **L'Etat (XOF 33 milliards, soit 4%) et les Partenaires Techniques et Financiers (XOF 102 milliards, soit 14%)** mais avec des taux de dépréciation annuels de 10% et 30% respectivement pour éviter d'instaurer une dépendance du Fonds bleu vis à vis de ces ressources. Compte tenu des montants actuellement disponibles au niveau des PTFs, il est bien possible de mobiliser XOF 11 milliards par an ;

2. **Le marché financier (XOF 220 milliards, soit 29%)** à travers l'émission d'obligations tous les 3 ans avec différentes maturités (10 ans, 6 ans et 2 ans) afin de tirer parti de la liquidité des marchés. Les montants proposés peuvent être facilement absorbés compte tenu des taux assez intéressants (7,5%, 6,25% et 5,8%). Par ailleurs, défiscaliser ces obligations les rendra encore plus attractives.

Le soutien des PTFs tels que la Banque Mondiale, l'USAID ou l'AFD sera toutefois très utile pour garantir le succès de ces émissions ;

3. **Les ressources d'exploitation (XOF 293 milliards, 39%)** : il est clairement stipulé que le guichet social octroiera 100% de subventions (aucun revenu n'est donc attendu mis à part une petite contribution des usagers de l'ONAS pour XOF 32 milliards sur la période). En revanche, le remboursement des activités du guichet privé permettra de mobiliser XOF 261 milliards;

4. Parallèlement, le Fonds Bleu pourrait acquérir et **mettre en location des biens immobiliers**, ce qui aiderait à mobiliser **XOF 104 milliards (14%)** sur la période. Cette option d'inclure l'actif immobilier permettra d'assurer un TRI acceptable (25%) pour le secteur privé.



Globalement, le fonds bleu cherchera à mobiliser d'ici 2030, 758,6 Milliards FCFA de ressources internes et externes pour assurer l'accès universel à l'eau potable et l'assainissement avec une attention particulière aux ménages les plus vulnérables. Par souci de pérennité, ce fonds devra être moins dépendant des subventions, dons et appui de l'État et autres partenaires techniques et financiers, en utilisant des instruments financiers innovants tels que le recours aux marchés financiers et en s'appuyant sur son exploitation/activité pour générer des ressources.

## Stratégie d'intervention et ciblage

Trois (03) critères ont été utilisés pour définir le programme d'investissements :

- a) Le taux d'accès ;
- b) La rentabilité technique après analyse du ratio cout du projet/habitant
- c) La réduction des inégalités géographiques et sociales.

Ceci a permis d'identifier les zones d'intervention prioritaires du fonds : Tambacounda, Kédougou, Kaffrine, Kolda, Matam, Fatick et Sédhiou.

Pour le guichet social, le Fonds bleu subventionnera en priorité et totalement les investissements des agences nationales : SONES, OFOR, ONAS, OLAC et DGPRE qui seront réalisés dans ces zones.

Pour ce qui concerne le guichet privé, le financement des chaines de valeur des filières eau et assainissement est prévu. Toutefois, elles devront faire l'objet d'études de structuration approfondies pour estimer les besoins et évaluer leur rentabilité financière.

**En définitive, sur la période 2019-2030, le fonds mettra XOF 168 milliards dans le guichet social (14 milliards par an), XOF 220 milliards dans le guichet privé (18 milliards par an), l'acquisition d'actif immobilier coutera XOF 239 milliards (20 milliards par an) et les dépenses de fonctionnement (frais de mobilisation des ressources, de personnel notamment) ressortiraient à XOF 37 milliards (3 milliards par an).**



**Initiative  
Fonds Bleu  
Sénégal**

Partenaires:

